



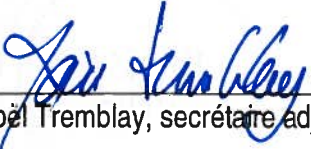
# AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné que lors de la séance tenue le 13 septembre 2017, le conseil de la MRC de La Matapédia a procédé à l'adoption du règlement no 2017-05 modifiant le règlement des permis et certificats numéro 05-2007 des territoires non organisés.

La modification proposée permet, sous certaines conditions, dans les territoires non subdivisés aux plans officiels du cadastre, la construction de bâtiments sur des terrains qui ne sont pas contigus à une rue cadastrée.

Ledit règlement est disponible pour consultation aux bureaux de la MRC de la Matapédia, situés au 123, rue Desbiens, local 501 à Amqui, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À AMQUI, CE 18<sup>E</sup> JOUR DE SEPTEMBRE 2017.

  
Joël Tremblay, secrétaire adjoint